

## **PROCLAMATION DES RESULTATS DES AU SENAT ACADEMIQUE** **Collège des élus : Représentants étudiants et étudiantes**

**Le Président de l'Université Paris sciences et lettres,**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;*

*Vu les statuts de l'Université PSL et notamment ses articles 36 et suivants ;*

*Vu le règlement intérieur de l'Université PSL et notamment ses articles 4 et 5 ;*

*Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 16 juin 2022.*

Considérant que le scrutin s'est déroulé du 14 juin à 8h au 16 juin à 17h.

Considérant que le bureau de vote procédé au dépouillement le 17 juin à 14h.

### **Proclame les résultats suivants :**

Nombre de sièges à pourvoir : 16

Nombre de listes candidates : 2

Nombre d'électeurs inscrits : 17 382

Nombre de votants : 1 402

Suffrages exprimés : 1 360

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 42

### **Ont obtenu :**

#### **1. Liste « Aide – Pour une université écologique et solidaire »**

Voix : 1 047

Nombre de sièges obtenus : 13

## 2. Liste « Ensemble pour PSL »

Voix : 313

Nombre de sièges obtenus : 3

### Sont proclamés élus :

#### Liste « Aide – Pour une université écologique et solidaire »

- M. Rémy HADDAD
- Mme Laurine LIEVREMONT
- M. Kenji ESCRIVE
- Mme Manon LE TEUFF
- M. Mathieu YECHE
- Mme Margaux ROBIDOU
- M. Alexandre DORFMAN
- Mme Inès BIREM
- M. Antoine ANDRIEUX
- Mme Giulia CECCARELLI
- M. Vincent ALEXANDRE
- Mme Léa DELAVILLE
- M. Laurent TESSIER

#### Liste « Ensemble pour PSL »

- M. Germain KUEN
- Mme Camille DESVIGNE
- M. Adrien SEMON

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL ainsi que dans les locaux de l'ensemble de ses établissements-composantes et membres.

Tout recours doit être adressé dans les cinq jours ouvrables suivant l'affichage des résultats au Président de l'Université PSL – 60 rue Mazarine 75006 PARIS.

Fait à Paris, le 17 juin 2022.

Alain FUCHS  
Président de l'Université PSL



F.L

